

# Projet de renouvellement et d'extension de l'ICPE de VALFF / NIEDERNAI(67)

Réunion publique Niedernai

---

18 août 2025

# Les Sociétés HELMBACHER

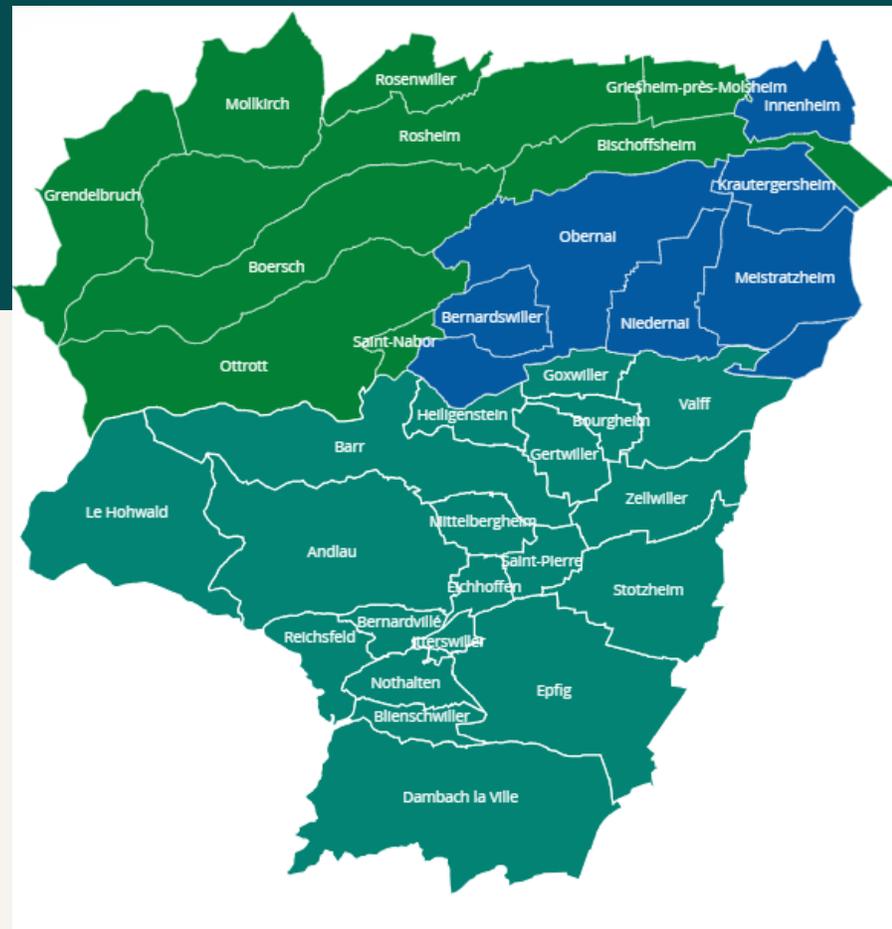


- La société Sablières HELMBACHER a été créée en 1913 avec l'exploitation d'un gisement de sable rouge à Rosheim.
  - Les sites actifs à ce jour sont : Valff, Benfeld
  - La carrière d'Herbsheim a cessé son activité fin 2024
- La société Ballastières HELMBACHER a été créée en 1951 et exploite deux sites à Eschau : une carrière de granulats naturels et un site dédié au recyclage de matériaux de déconstruction
- Les sociétés sont engagées dans un label RSE de l'association Unicem Entreprises Engagées et ont élaboré une stratégie RSE qui s'articule autour de 3 enjeux :
  - Être acteur de l'économie circulaire
  - Maîtriser ses impacts environnementaux
  - S'établir au cœur des enjeux sociétaux et sociaux



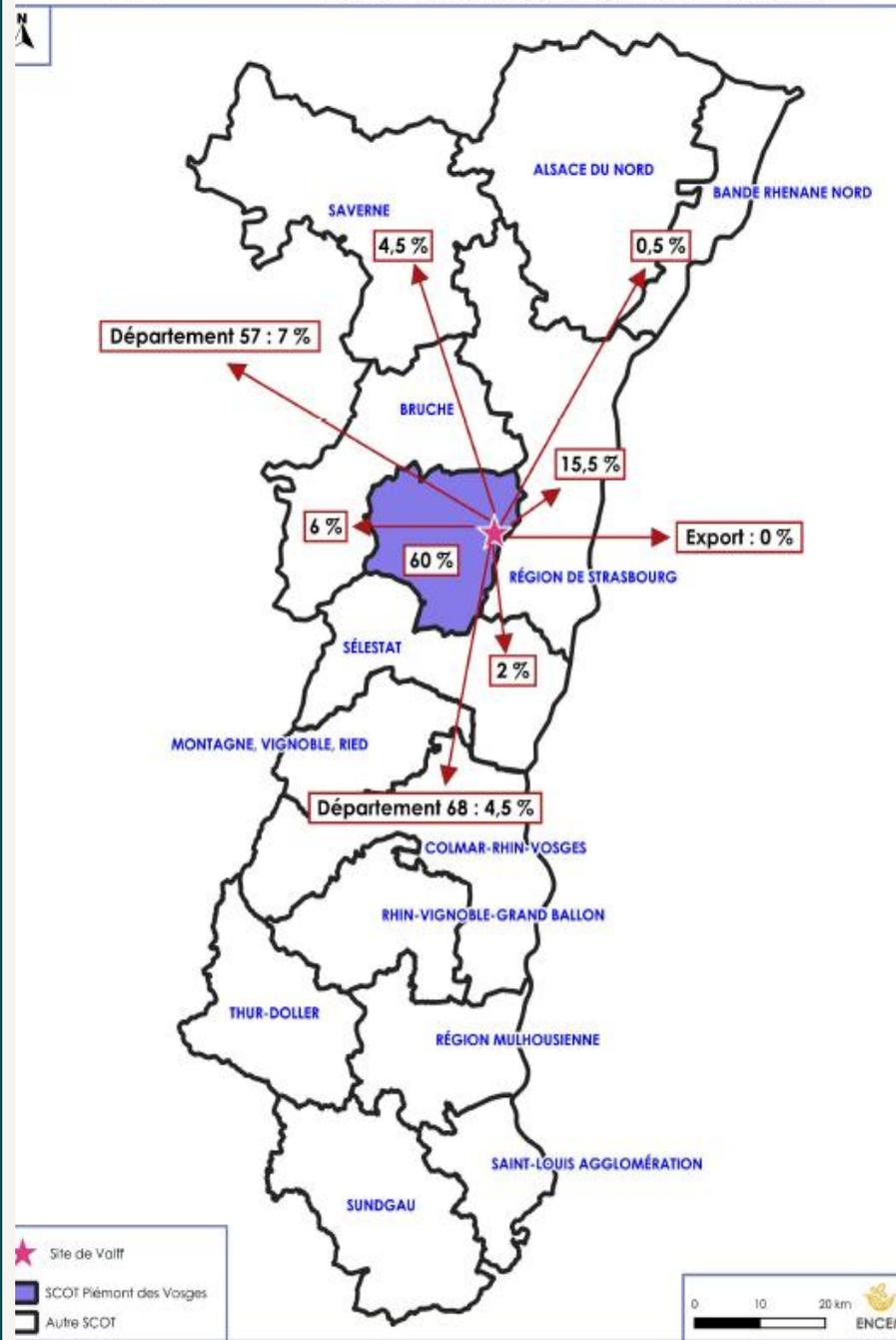
# Le Territoire

- Au cœur du SCOT du Piémont des Vosges :
  - 3 communautés de communes : Portes de Rosheim, Pays de Sainte Odile, Pays de Barr
  - 35 communes, 395 km<sup>2</sup>, 59 916 habitants (source INSEE 2016)
  - Augmentation de la population de 30% sur les 30 dernières années
  - Projection 2040 : 64 329 habitants
  - Des équipements très diversifiés : action sociale, culte, Culture, éducation, environnement, santé, sécurité/secours, Services publics, sport / loisirs.
  - Une activité économique tournée vers : l'agriculture et la viticulture, la fabrication, les services de proximité, le bâtiment et les travaux publics, le transport et la logistique
  - Des infrastructures de transports importantes : RD, VRPV, pistes cyclables, voies ferrées ...



# Une carrière au cœur de son territoire

- Une carrière au cœur de son territoire : part des chantiers au départ de Valff (données 2022) :
  - 60 % SCOT Piémont Vosges
  - 15,5 % SCOTERS
  - 7 % Département 57
  - 6 % SCOT de la Bruche
  - 4,5 Département 68
  - 4,5 % SCOT Région Saverne
  - 2 % SCOT Sélestat
  - 0,5 % SCOT Alsace Bossue
  - 0% Export
- Ainsi, 83,5 % de la production est directement destinée au SCOT du Piémont et aux SCOT attenants
- Les 16,5 % qui partent plus loin sont liés :
  - à du transport en double frêt
  - à du départ en charge d'entreprises du secteur vers les autres secteurs
  - à des produits spécifiques de notre gravière (galets, concassés ...)
  - Aux besoins de secteurs non couverts par la production locale



# Une carrière au cœur de son territoire

## ➤ Des clients du territoire et des chantiers du secteur

Le site répond à la demande en matériaux et au besoin d'aménagement du territoire.

La carrière de Valff / Niedernai dispose de clients captifs implantés à proximité :

- Valff Enrobés
- Eqiom béton Niedernai
- Heinrich Bock Krautergersheim (et Steinbourg)
- Alkern Achenheim
- La chape Fluide Valff
- CAB Saint Hippolyte

La carrière de Valff / Niedernai a participé à de nombreux chantiers du secteur : écoles, aéroport d'Entzheim, VRPV, hôpital d'Obernai, pistes cyclables, terrains de foot synthétique...

- Ratio de consommation par habitant : 6,5 to par an et par habitant



# Le site de Valff / Niedernai

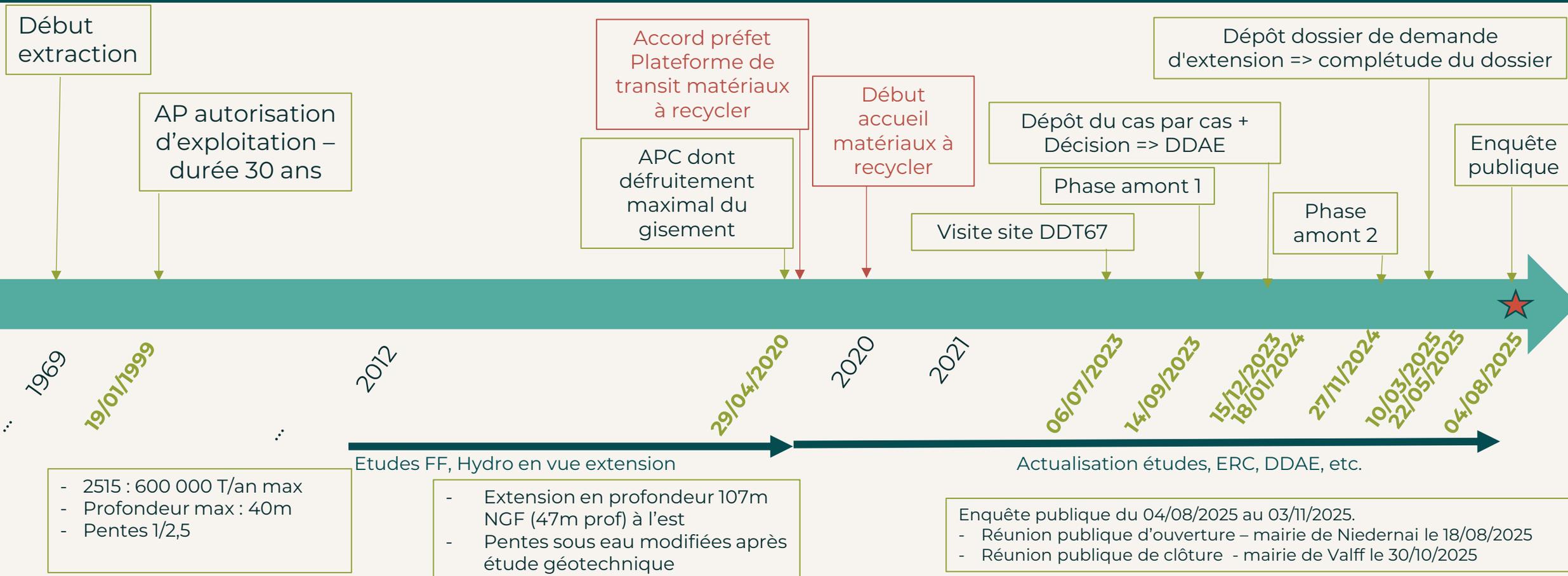
- Site en activité depuis 1969, dernière autorisation pour 30 ans jusqu'en fin 2028 (fin gisement 2026)
- 14 salariés sur site + 10 salariés rattachés aux services communs (qualité, sécurité, environnement, ...)
- Production annuelle : 540 000 tonnes en moyenne
- Le site dans son état actuel détient déjà les infrastructures nécessaires au projet d'extension :
  - Voies d'accès
  - Alimentation électrique
  - Zones dédiées au process et au stockage des matériaux
  - Locaux administratifs, techniques, sociaux, etc.



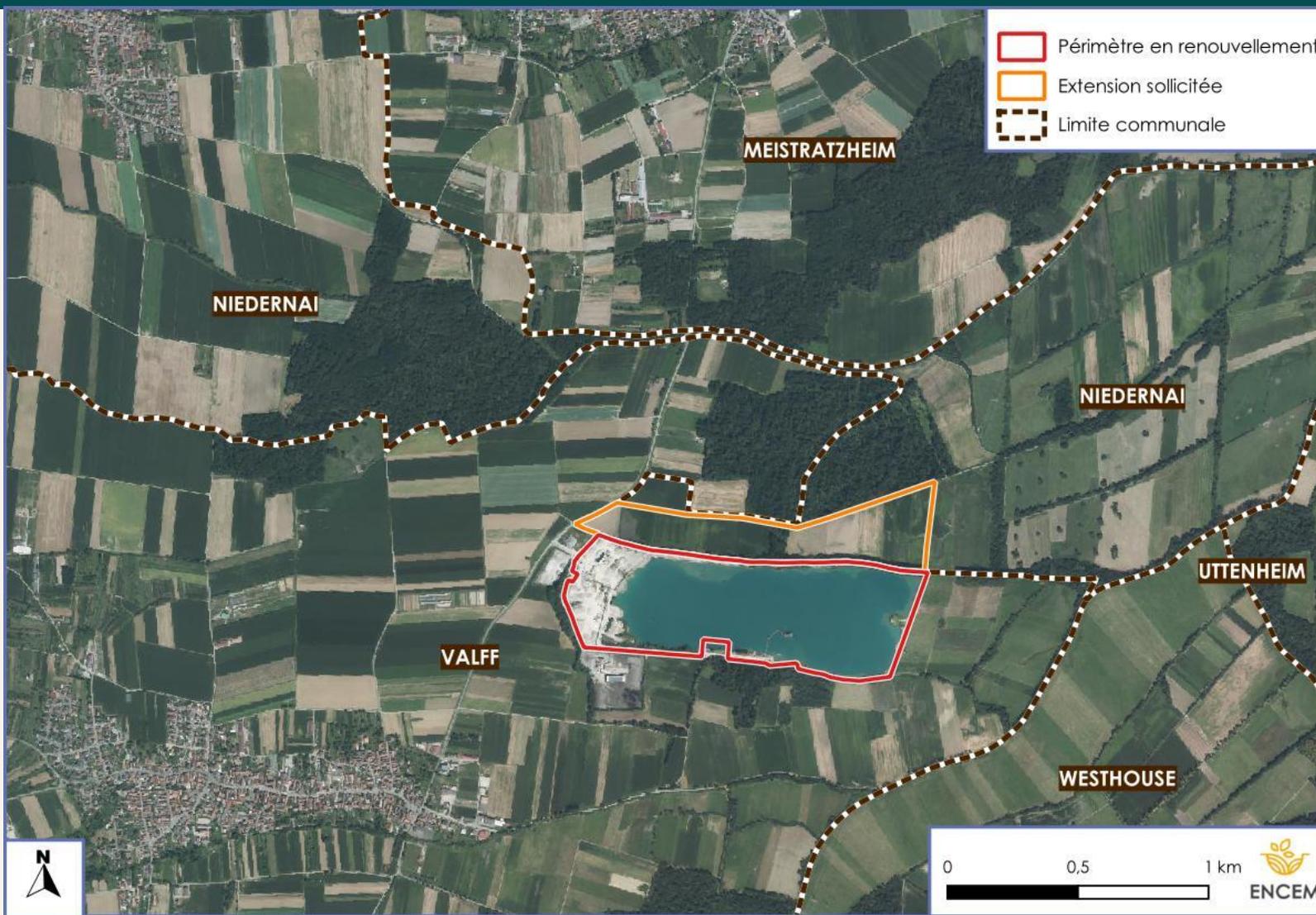
# Contexte de la demande d'extension

- L'Autorisation Préfectorale en cours date du 19/01/99 pour 30 ans d'autorisation, soit une exploitation jusqu'en fin 2027 et 1 année pour la remise en état du site (fin 2028)
- Site actuel situé sur le ban communal de Valff
- Le projet d'extension se situe au Nord sur les terrains de la commune de Niedernai
- Le choix du site doit concilier plusieurs impératifs techniques, économiques et environnementaux :
  - Motifs géologiques : gisement, qualité...
  - Motifs socioéconomiques : maintien des emplois directs, indirects et induits, satisfaction de la demande du secteur en matériaux, le renouvellement de l'outil de production, voies d'accès existantes...
  - Motifs relevant de la planification régionale :
    - terrains inscrits en ZERC III du Bas Rhin depuis plus de 30 ans,
    - compatibles avec les documents d'urbanisme,
    - compatibles avec le Schéma Départemental des Carrières adopté le 30/10/2012 et le SRC adopté le 27/11/2024

# Historique du site et du projet



# Zone de localisation du projet d'extension

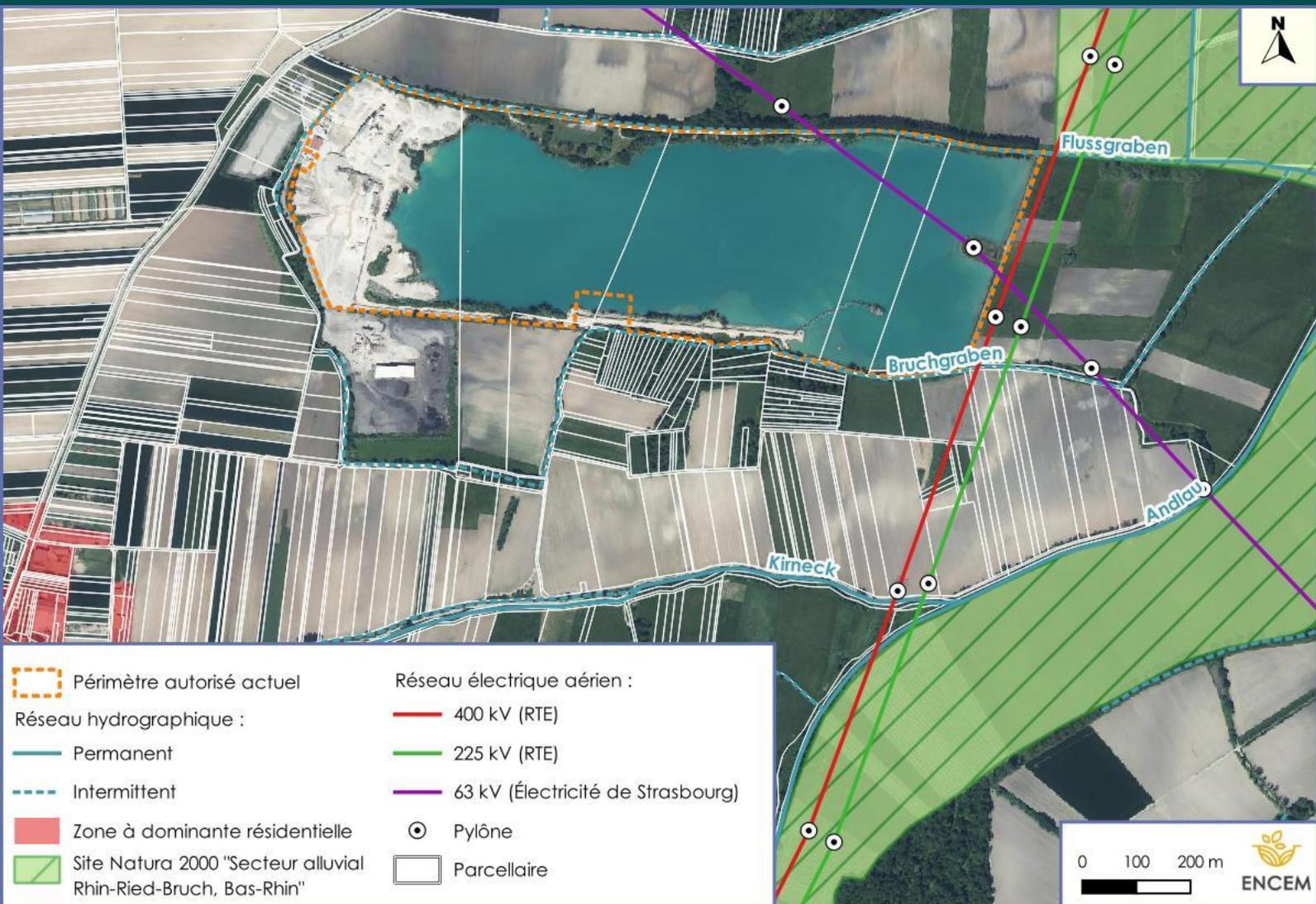


  
*Helmbacher*  
SABLIÈRES

  
ENCENM

  
GINGER<sup>9</sup>  
BURGEAP

# Justification de l'extension au nord, sur le ban de Niedernai



## A l'est :

- Ligne 63kV
- Ligne 225kV
- Ligne 400kV
- Natura2000 + APB

## A l'ouest :

- Plateforme de traitement
- RD215

## Au sud :

- Parcellaire morcelé
- Terrains privés
- Boisements
- Valff enrobés

## Au nord :

- 1 seule parcelle communale
- Zone historiquement planifiée

# Projet d'extension de Valff / Niedernai

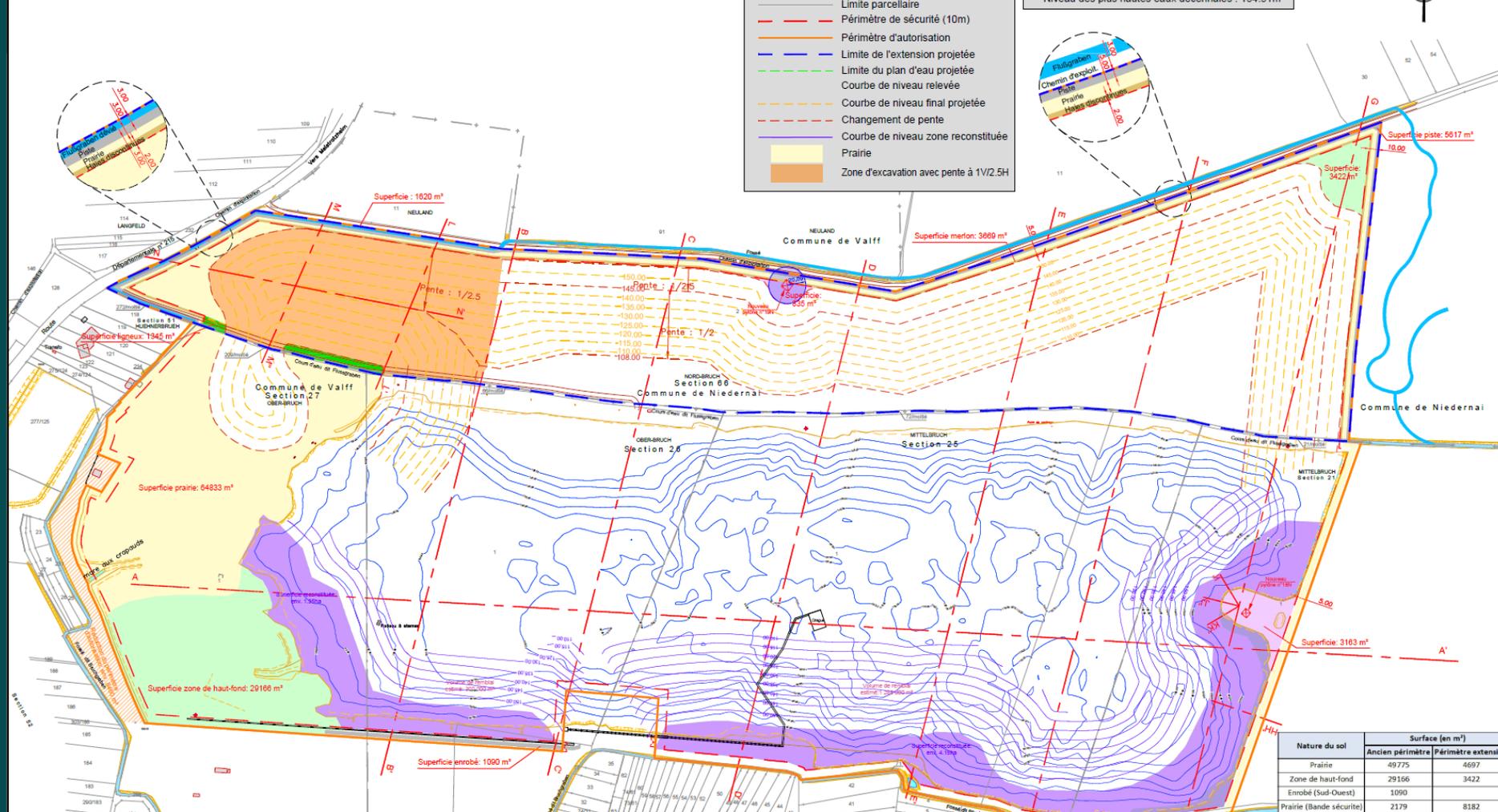
COMMUNES DE VALFF ET NIEDERNAI  
**Helmbacher**  
 SARLIÈRES  
 Projet d'extension - Calcul de surfaces  
 1/4000

**LEGENDE :**

- +— Limite de commune
- - - Limite de section
- Limite parcellaire
- - - Périmètre de sécurité (10m)
- Périmètre d'autorisation
- - - Limite de l'extension projetée
- - - Limite du plan d'eau projetée
- - - Courbe de niveau relevée
- - - Courbe de niveau final projetée
- - - Changement de pente
- - - Courbe de niveau zone reconstruite
- Prairie
- Zone d'excavation avec pente à 1V/2.5H

**Hypothèses de la pente théorique de stabilité :**

- Pente 1V/2.5H de 0 à 10m de profondeur
- Pente 1V/2H de 10 à 47m de profondeur
- Profondeur maximale = 47 m
- Niveau des plus hautes eaux décennales : 154.51m



Système de coordonnées : Lambert I  
 Rattachement altimétrique : Réseau IGN69 - Altitude normale  
 Nota: Le parcellaire est issu de la digitalisation du plan cadastral et n'est représenté qu'à titre indicatif.

Nature du sol	Surface (en m²)	
	Ancien périmètre	Périmètre extension
Prairie	49775	4697
Zone de haut-fond	29166	3422
Entrobé (Sud-Ouest)	1090	
Prairie (Bande sécurité)	2179	8182
Ligneux		1345
Flußgraben dévié		1620
Piste		5617
Méton		3669
Pyône	3163	835
Superficie reconstruite	60987	
Emprise en eau	362260	202300
Autres	10440	
<b>Total</b>	<b>519060</b>	<b>231687</b>

**LAMBERT - Géomètres-Experts**  
 BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - MOLSHEIM - SAVERNE  
[www.lambert-geometre.fr](http://www.lambert-geometre.fr)  
 BRUMATH - 67170 - 1a rue de la paix - 03.88.51.10.79 - brumath@lambert-geometre.fr

Réf. n° 50859  
 Par : TS  
 Le : 03/10/2024

- Surface en extension : 23,17 ha
- Durée d'exploitation : 30ans
- Ban communal : Niedernai (extension)
- Ban communal : Valff (renouvellement)
- Propriétaire : communes
- Usage des parcelles concernées : agricole

**Helmbacher**  
 SARLIÈRES

**ENCERM** **GINGER** **BURGDAP**

# Concertation avec l'association de pêche et la mairie de Valff

-2019 à 2021 : volonté de l'association de poursuivre l'activité de pêche avec la création d'un étang au sud. Obtention du permis d'aménager

-2021 : l'association se met en sommeil et demande à l'exploitant et à la municipalité d'étudier un accès au plan d'eau exploité par Helmbacher dans le cadre du renouvellement

-2024 : l'exploitant sur recommandation de la DREAL intègre dans sa demande d'extension un abandon partiel pour permettre l'activité de pêche. La municipalité propose l'aménagement d'un accès extérieur et d'une zone de stationnement



➡ 100 ml de berges et 5400m<sup>2</sup> sont abandonnés au profit de l'activité de pêche, en concertation avec l'association et la municipalité

# Concertation avec les municipalités de Valff et Niedernai

Nombreuses réunions de travail organisées avec les municipalités entre 2020 et 2024 pour coconstruire le projet d'extension

- Maitrise foncière + compatibilité au document d'urbanisme
- Projet de réaménagement
- Recherche de foncier pour supporter les mesures compensatoires
- Régularisation et abandon partiel du périmètre en renouvellement (Valff)
- Recherche de solutions pour maintenir l'activité de pêche et conventions tripartites (Valff)
- Recherche de solutions pour dévier le Flussgraben et maitrise des emprises retenues (Niedernai)
- Echanges avec la municipalité et les exploitants agricoles pour changer la destination des parcelles agricoles et accompagner la conversion (Niedernai), sur les emprises en extension et sur les parcelles supports de MC

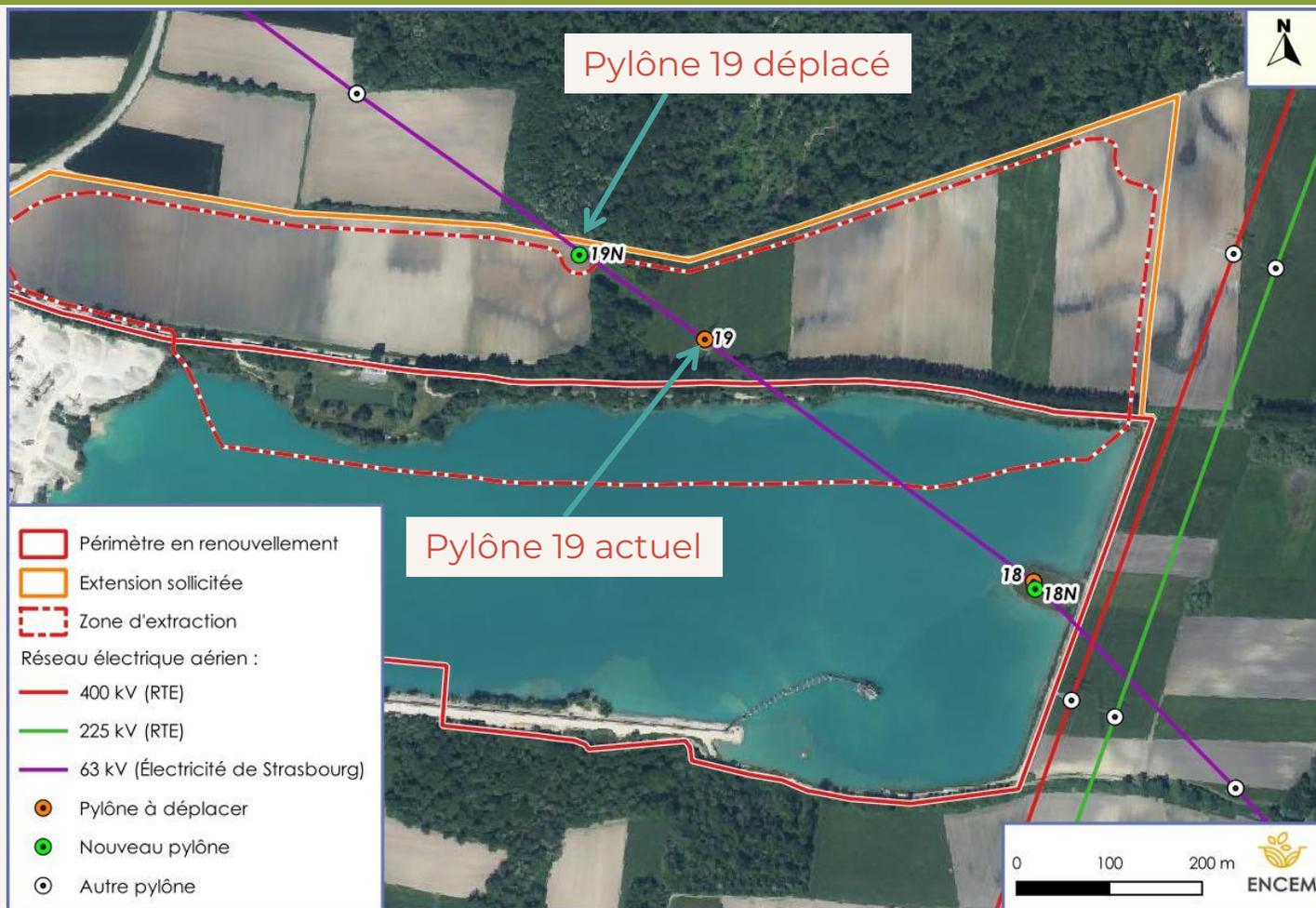
# Concertation avec les services instructeurs et services de l'Etat

2 phases amont (14/09/2023 & 27/11/2024) organisées par la DREAL, en présence des services de l'Etat (et entités associées), pour :

- Présenter le projet préalablement au dépôt de la demande d'autorisation
- Identifier les problématiques spécifiques au projet (Flussgraben, ZH, déboisement, DDEP) et définir pour chacune la séquence ERCA envisagée
- Comprendre les attentes des services et anticiper les points de blocage lors de la phase d'instruction

➔ La société Helmbacher propose dans son dossier un vaste cortège de MC pour un total de 30ha, qui doivent compenser l'impact résiduel de son projet.  
Ces MC s'inscrivent en plus des mesures d'évitement (E1 à E5), de réduction (R1 à R17), d'accompagnement (A1 & A2) et de suivi

# Concertation avec SER pour la modification de la ligne 63kV

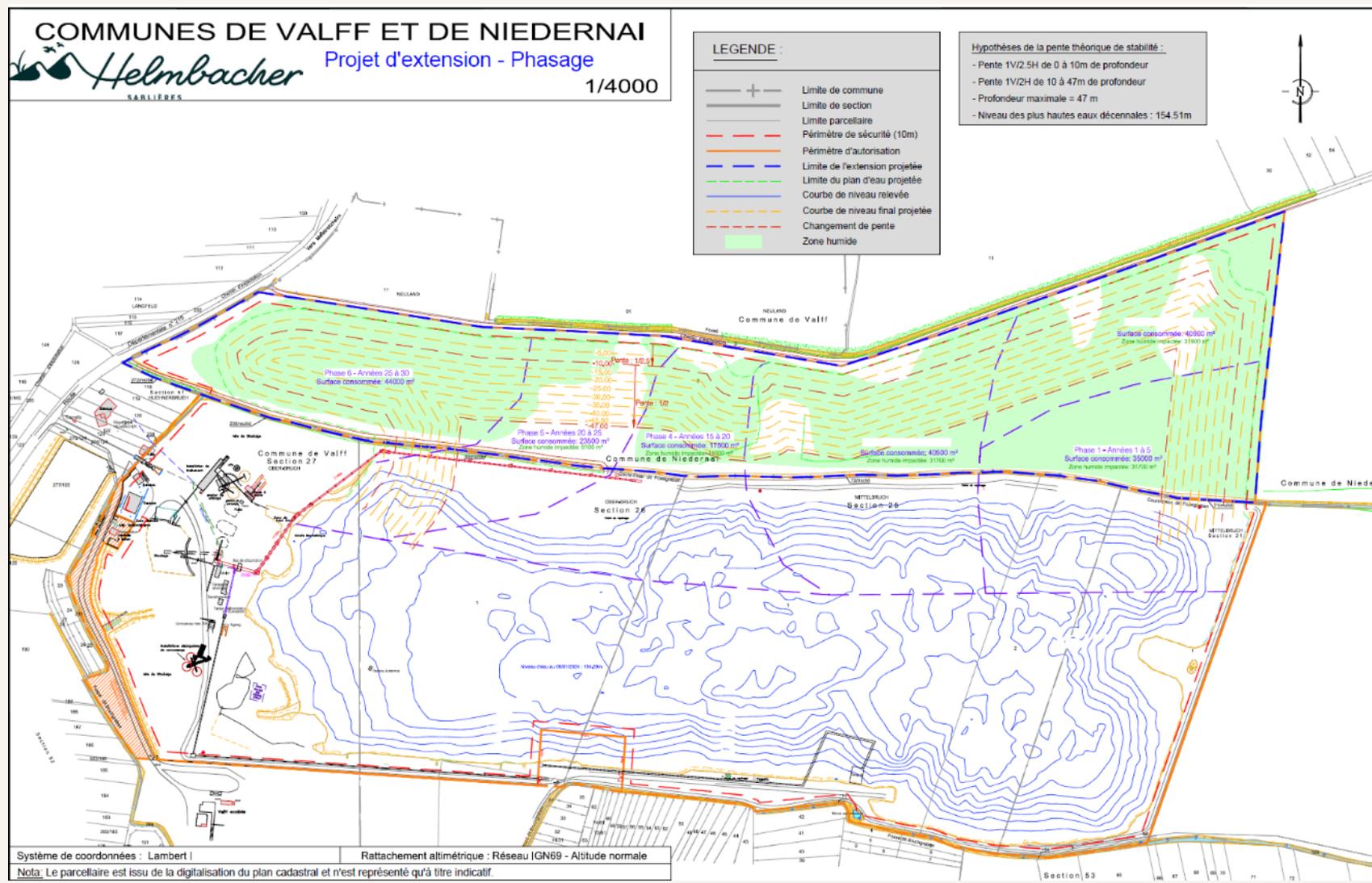


Une ligne 63kV exploitée par SER traverse les emprises projetées en extension

- Impossibilité de dévier la ligne par le sud
- Le pylône 19 existant gèle un volume important de gisement et compromet le projet d'extension
- Fin 2020, l'exploitant prend attache de SER pour étudier l'éloignement le pylône 19
- 2023 : la solution technique est validée et le gestionnaire du réseau dépose une demande de modification de sa ligne, instruite en parallèle du dossier d'extension

# Plan de phasage

- L'exploitation sera réalisée d'est en ouest en 6 phases quinquennales successives
- Les premières phases seront étudiées pour consommer le minimum d'emprises foncières, le temps de restituer des zones humides fonctionnelles. La consommation du gisement situé au nord-est de l'ICPE actuelle permettra d'atteindre la côte maximale d'extraction en minimisant la surface de ZH impactée

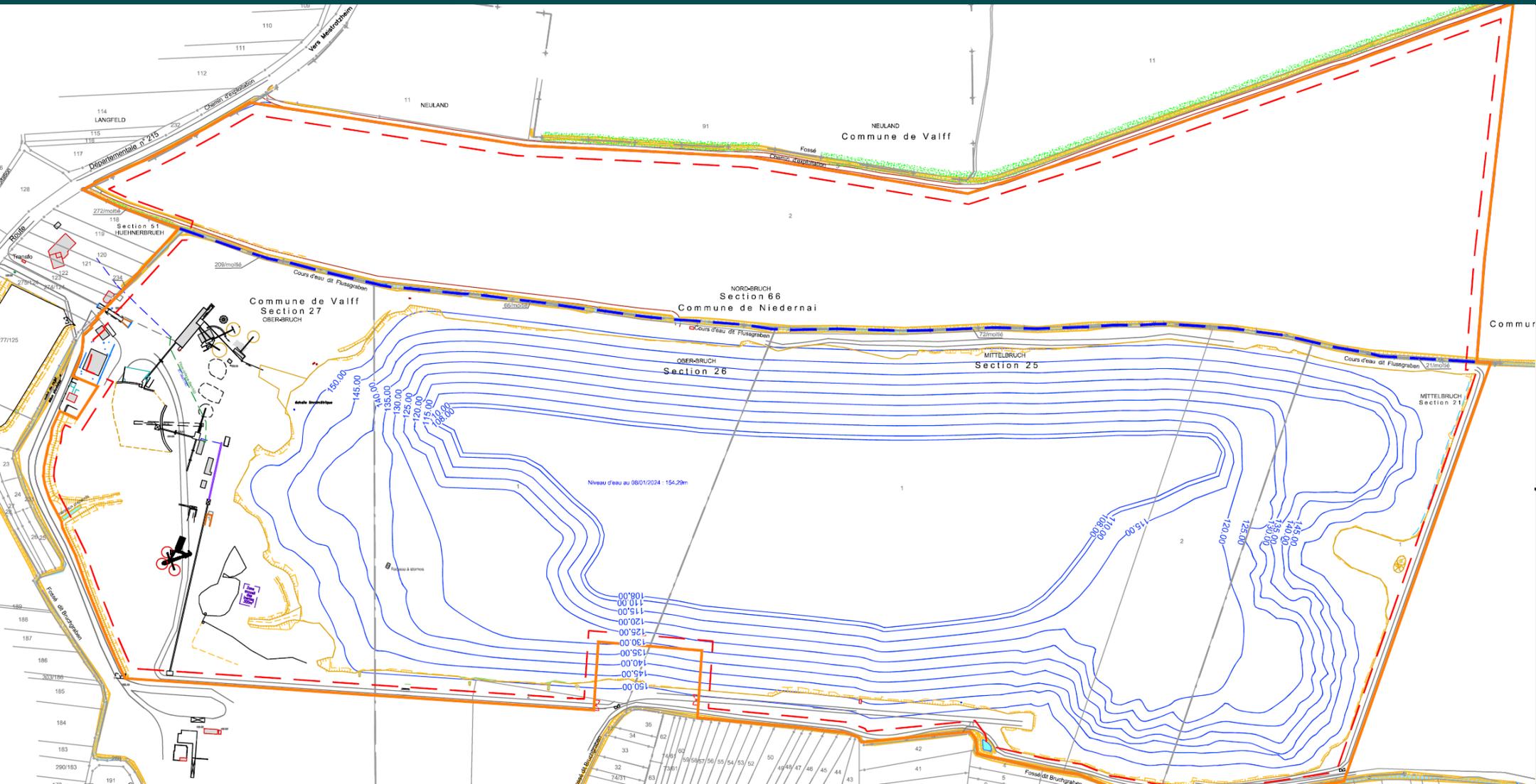


*Helmbacher*  
SABLIÈRES

ENCERM

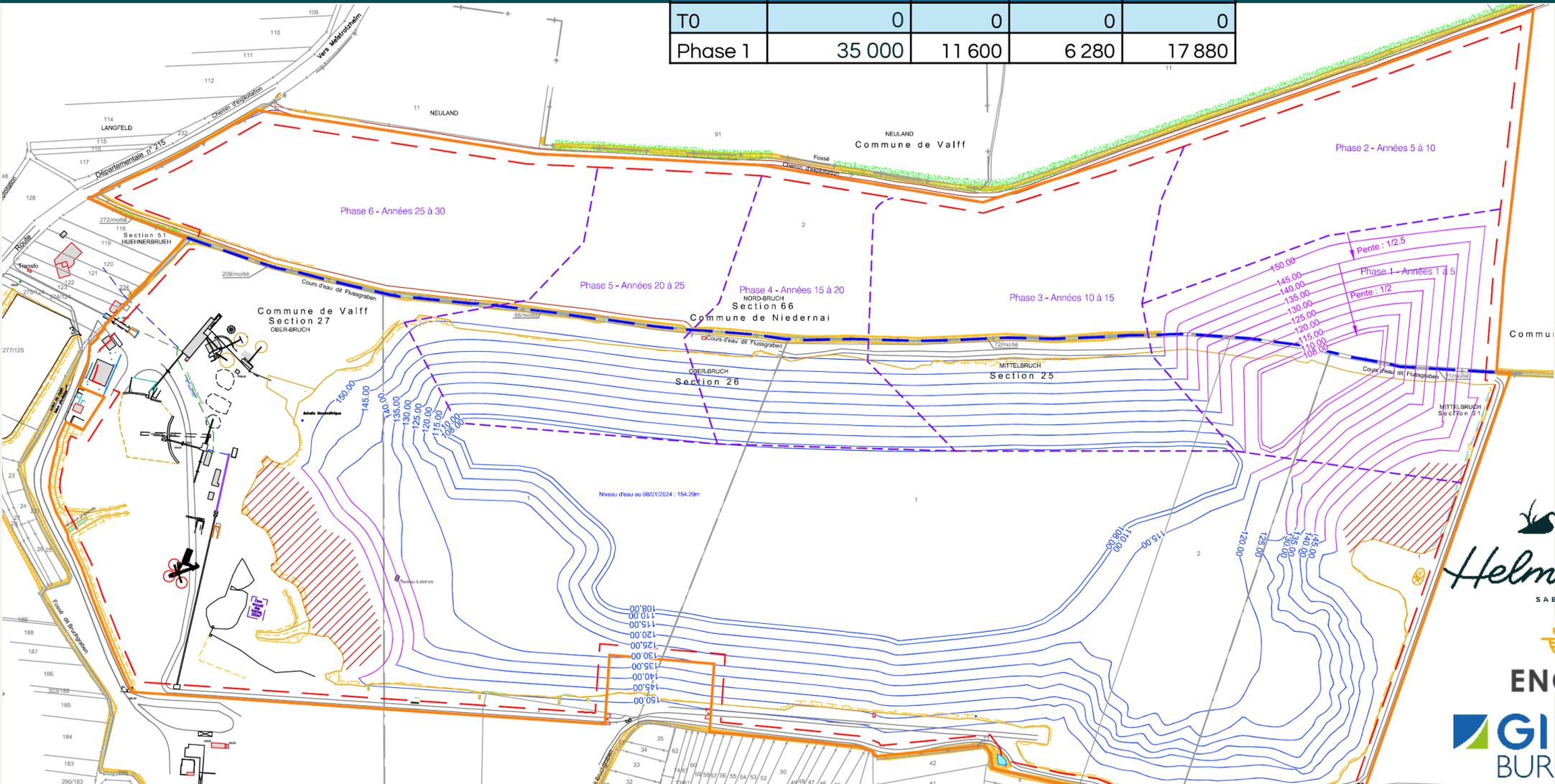
GINGER  
BURGEAP

# Phasage : T0 (notification de l'AP)



# Phase 1 : Années 1 à 5

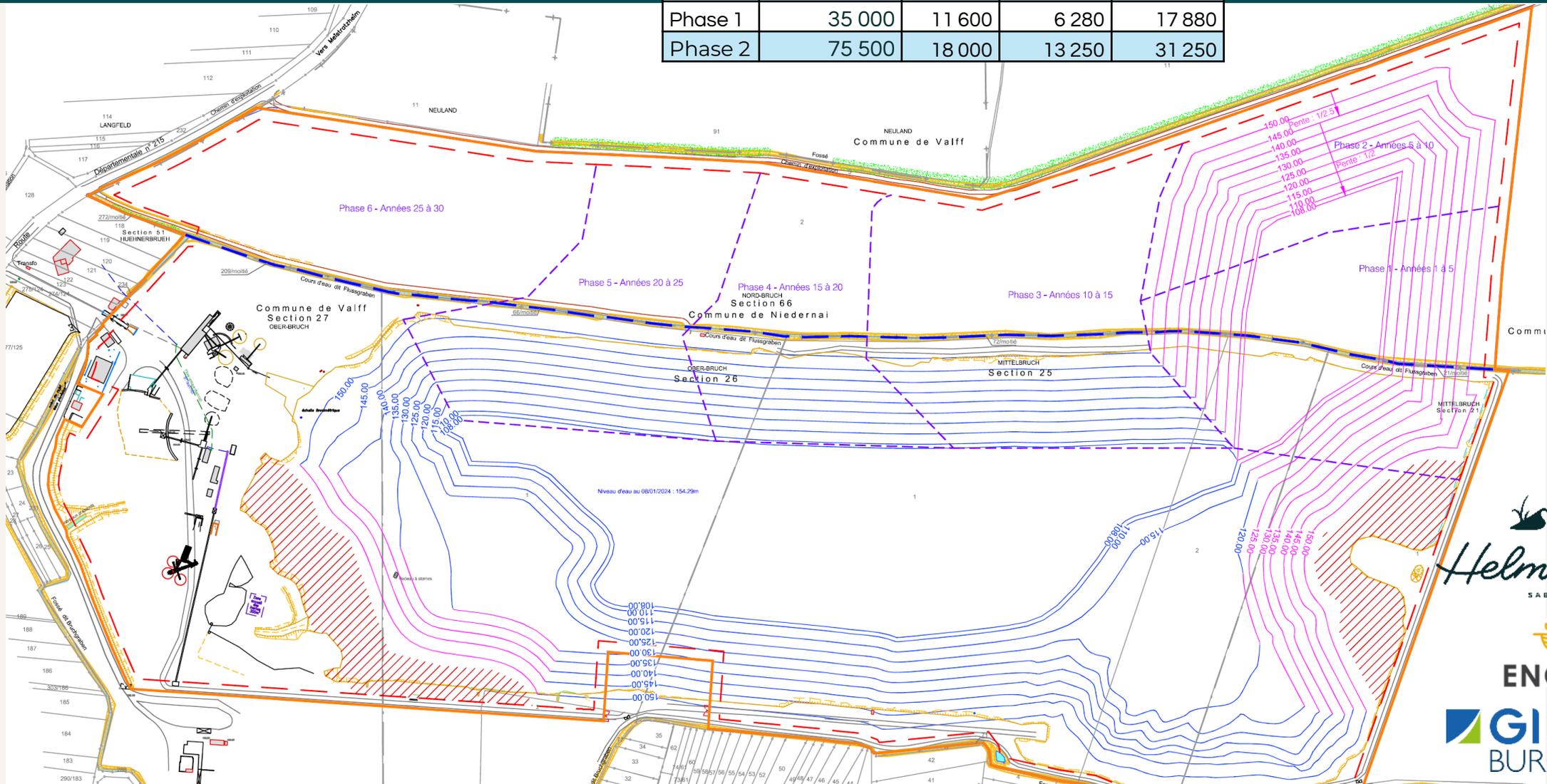
Phase	Surface consommée cumulée (m <sup>2</sup> )	Surface reconstituée cumulée (m <sup>2</sup> )		
		Remblai Ouest	Remblai Est	Total
T0	0	0	0	0
Phase 1	35 000	11 600	6 280	17 880



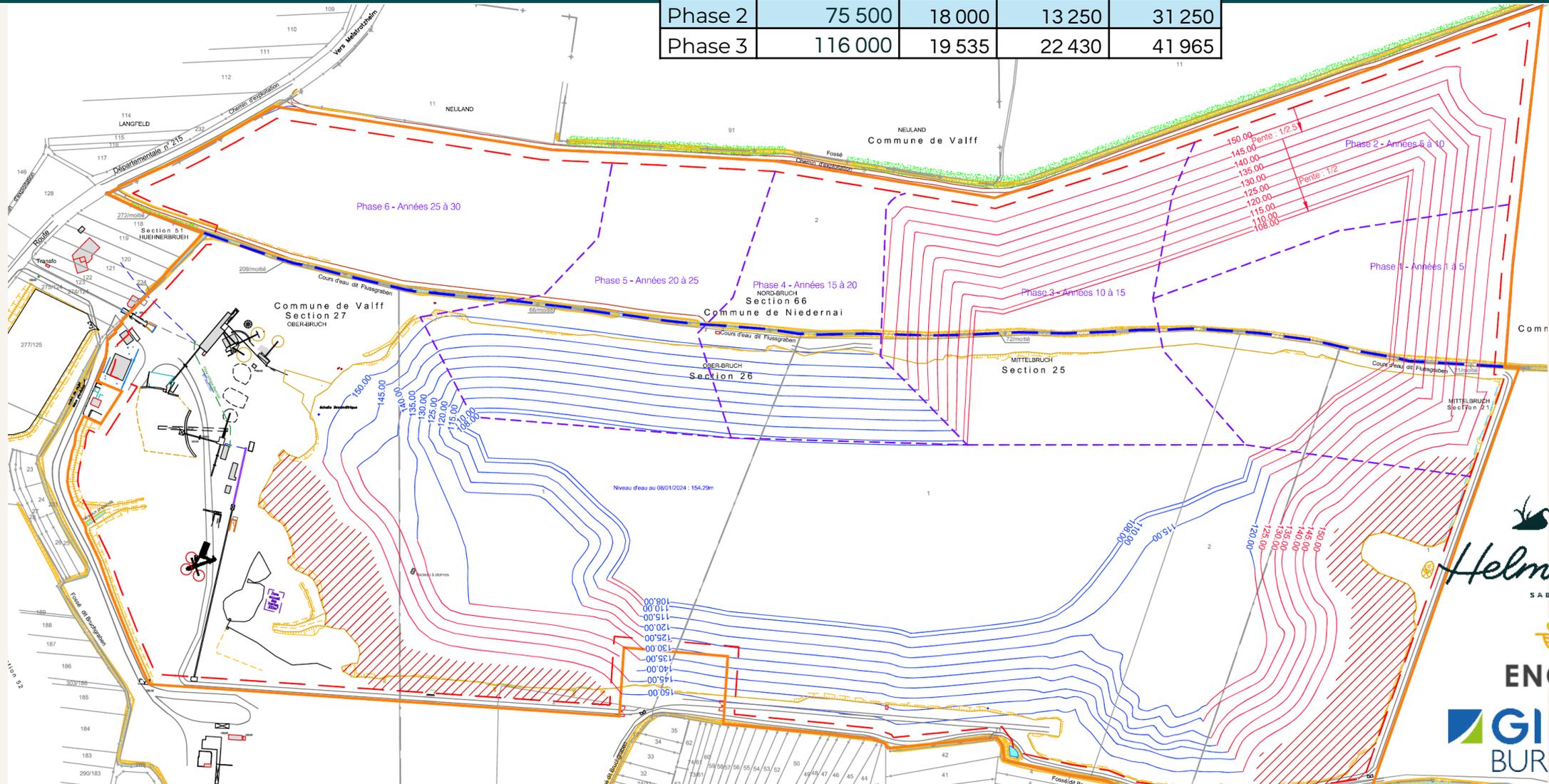

# Phase 2 : Années 6 à 10

Phase	Surface consommée cumulée (m <sup>2</sup> )	Surface reconstituée cumulée (m <sup>2</sup> )		
		Remblai Ouest	Remblai Est	Total
T0	0	0	0	0
Phase 1	35 000	11 600	6 280	17 880
Phase 2	75 500	18 000	13 250	31 250



# Phase 3 : Années 11 à 15

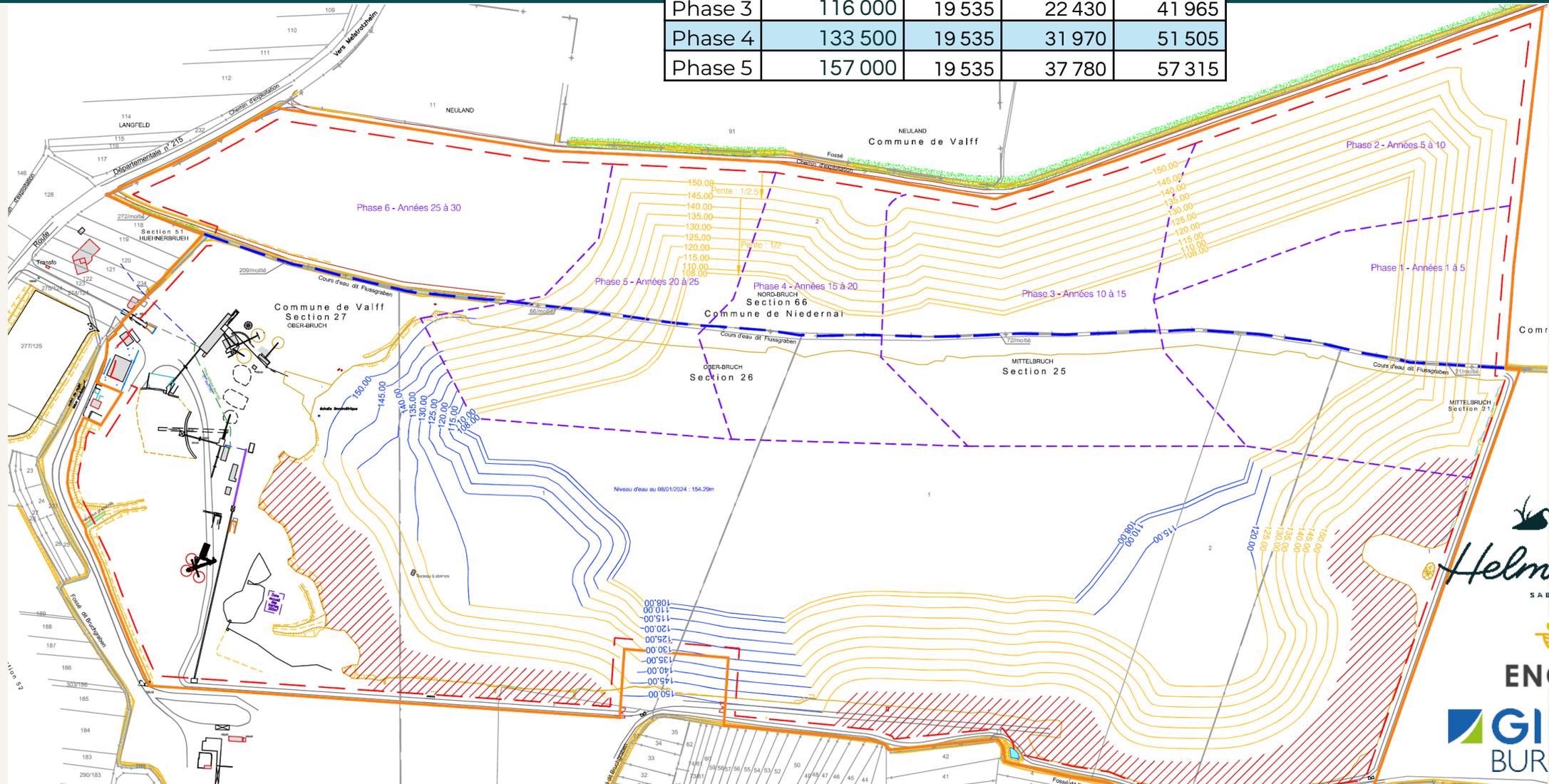
Phase	Surface consommée cumulée (m <sup>2</sup> )	Surface reconstituée cumulée (m <sup>2</sup> )		
		Remblai Ouest	Remblai Est	Total
T0	0	0	0	0
Phase 1	35 000	11 600	6 280	17 880
Phase 2	75 500	18 000	13 250	31 250
Phase 3	116 000	19 535	22 430	41 965





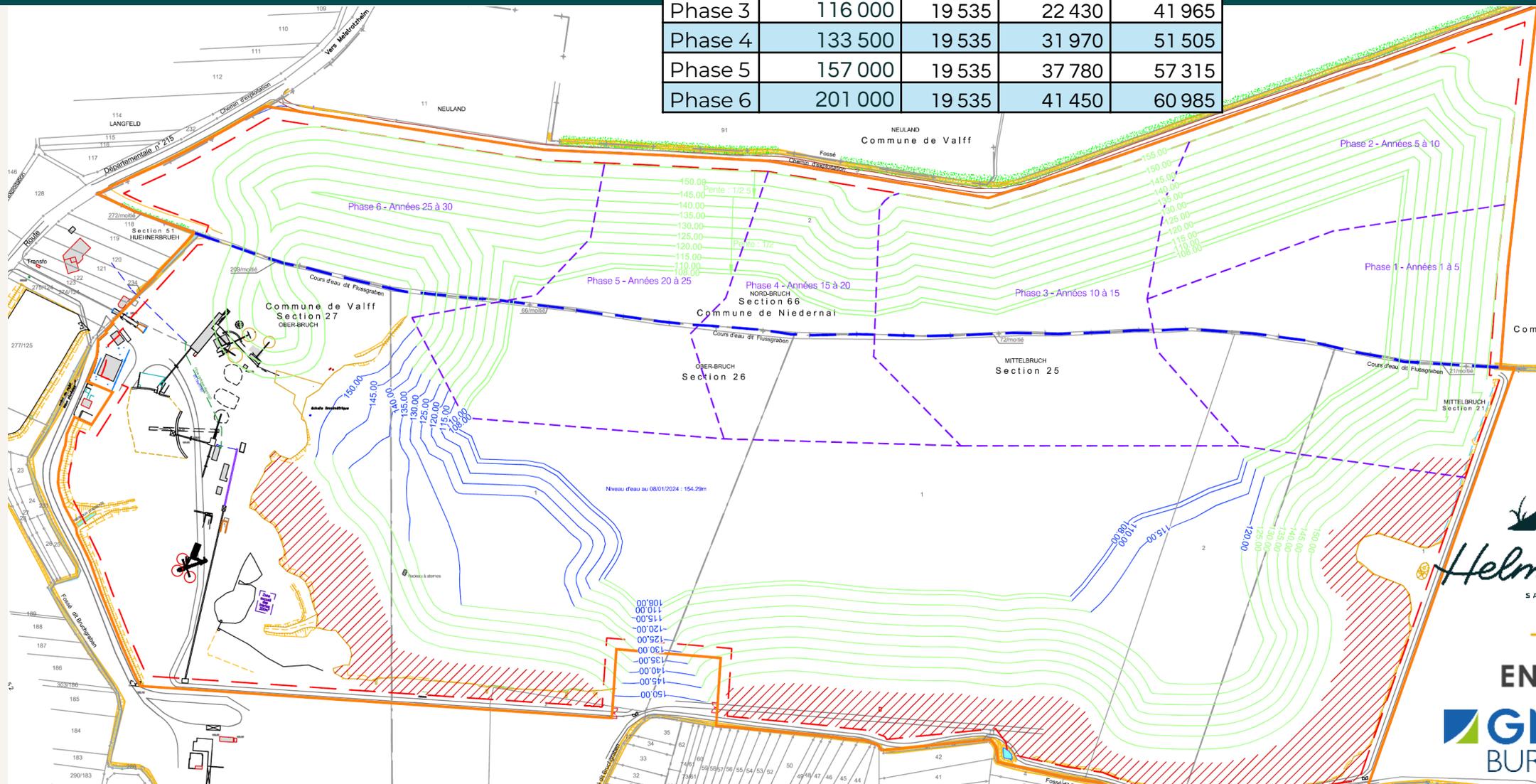
# Phase 5 : Années 21 à 25

	Surface consommée cumulée (m <sup>2</sup> )	Surface reconstituée cumulée (m <sup>2</sup> )		
Phase		Remblai Ouest	Remblai Est	Total
T0	0	0	0	0
Phase 1	35 000	11 600	6 280	17 880
Phase 2	75 500	18 000	13 250	31 250
Phase 3	116 000	19 535	22 430	41 965
Phase 4	133 500	19 535	31 970	51 505
Phase 5	157 000	19 535	37 780	57 315

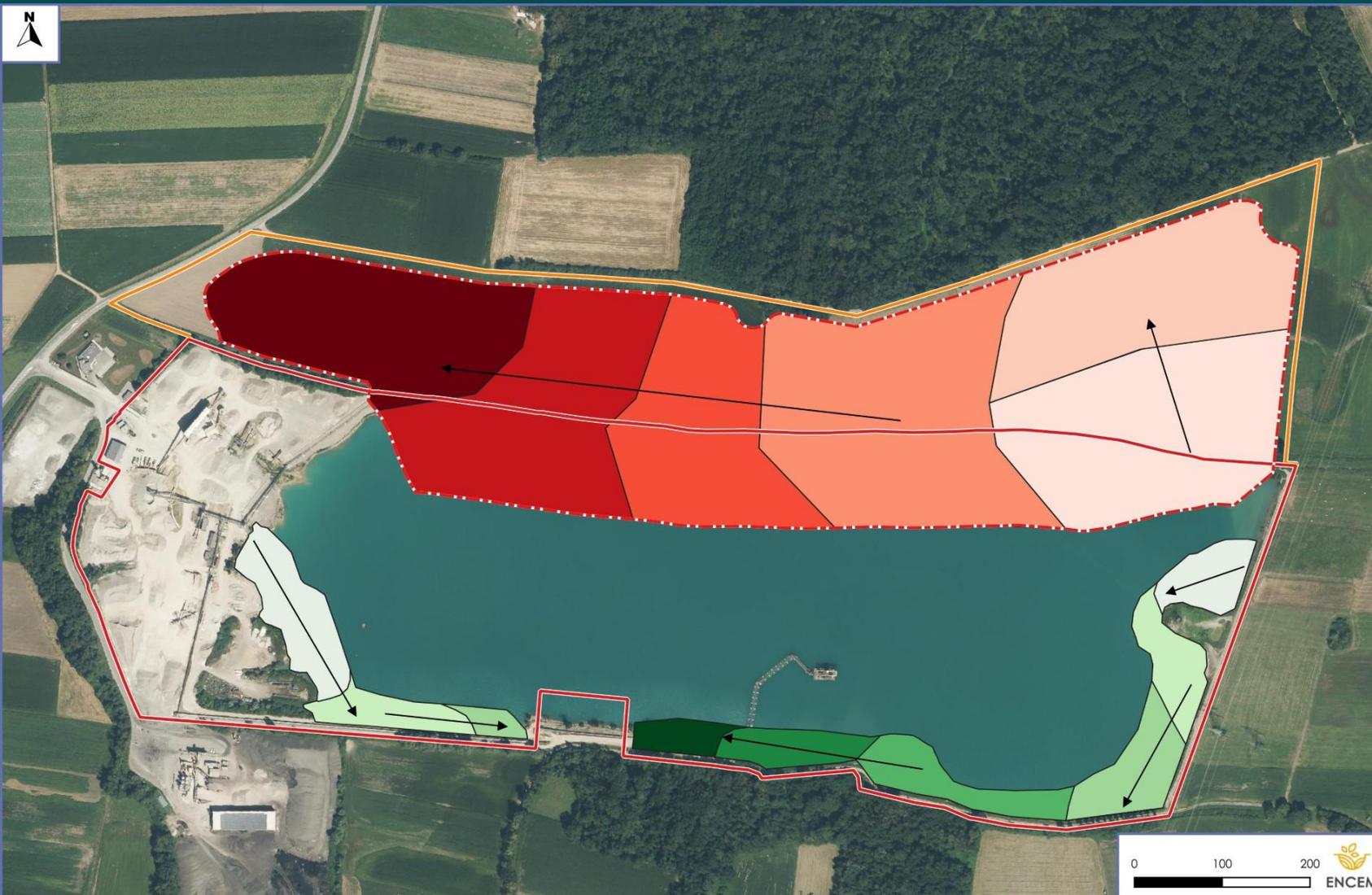


# Phase 6 : Années 26 à 30

Phase	Surface consommée cumulée (m <sup>2</sup> )	Surface reconstituée cumulée (m <sup>2</sup> )		
		Remblai Ouest	Remblai Est	Total
T0	0	0	0	0
Phase 1	35 000	11 600	6 280	17 880
Phase 2	75 500	18 000	13 250	31 250
Phase 3	116 000	19 535	22 430	41 965
Phase 4	133 500	19 535	31 970	51 505
Phase 5	157 000	19 535	37 780	57 315
Phase 6	201 000	19 535	41 450	60 985



# Plan de phasage : synthèse de l'avancement



## Au nord (nuances rouge) :

- Avancement d'est en ouest
- Impact progressif des surfaces agricoles

## Au sud (nuances vert) :

- Surfaces remblayées (terres de décapage + terres extérieures)
- Hauts-fonds sud-est
- Hauts-fonds sud-ouest
- Encadrent la zone de pêche



Helmbacher

SABLIÈRES



# Réaménagement de la carrière de Valff - Niedernai

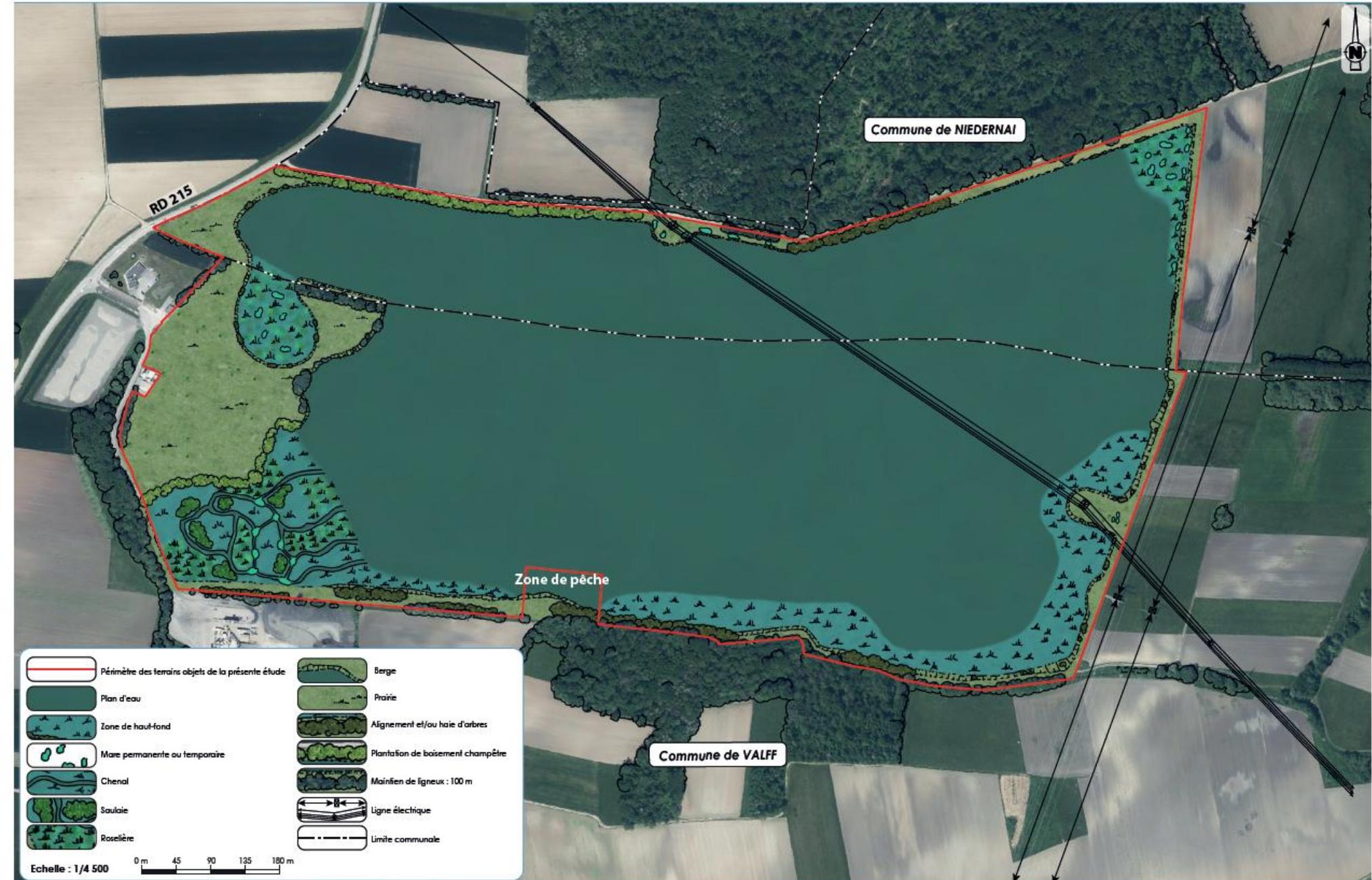
## Un réaménagement à vocation écologique

- Un projet coconstruit avec les communes (été 2021 / été 2024)
- Une expertise dans les aménagements proposés : mares, zones de hauts-fonds, zones humides ...
- Des aménagements déjà déployés sur nos autres sites
- Des partenariats pertinents : BUFO, LPO, Nature et Techniques

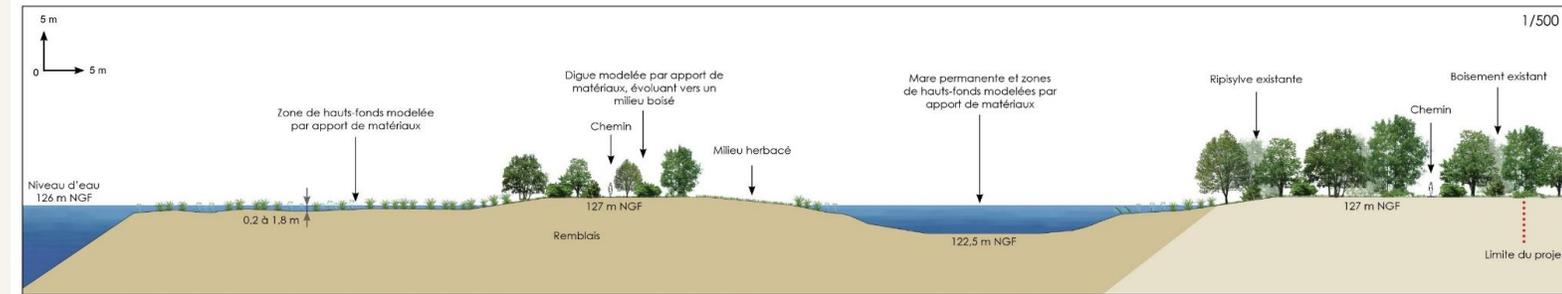
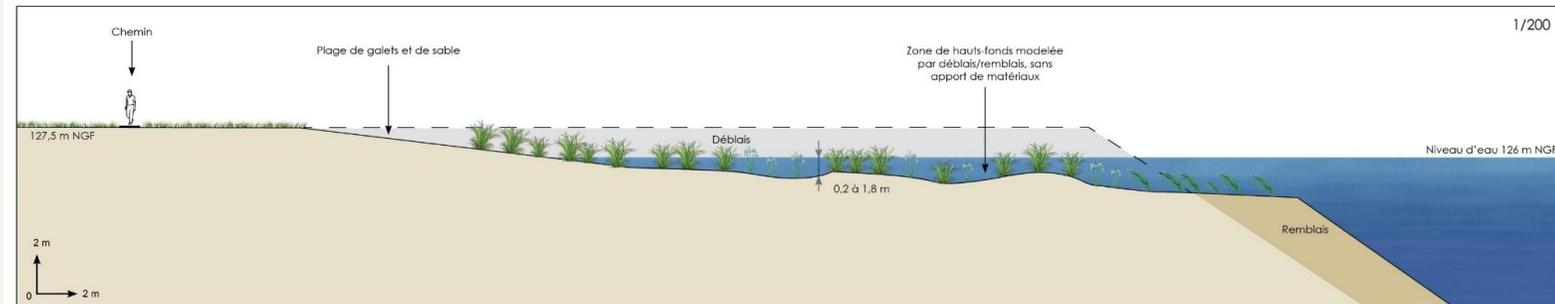
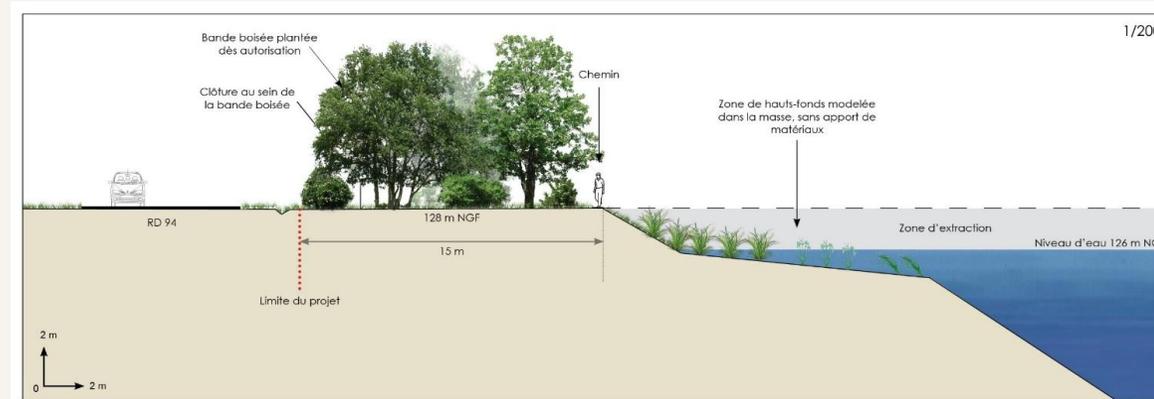


Crapaud vert





# Réaménagement : exemple de rendus



# Le plan de remise en état de la carrière de Valff – Niedernai

## Exemple d'Eschau ouest



# Exemple d'Eschau ouest : Constitution du hauts-fonds (2009 à 2014)



2009 : 1ers remblais



2011 : support constitué



06/2012 : Végétalisation



04/2014 : introduction fines décantation



04/2014 : réalisation des aménagements



06/2014 : faune et flore présentes

  
*Helmbacher*  
SABLIÈRES

  
ENCEN  
  
GINGER  
BURGEAP

# Modalités de suivi

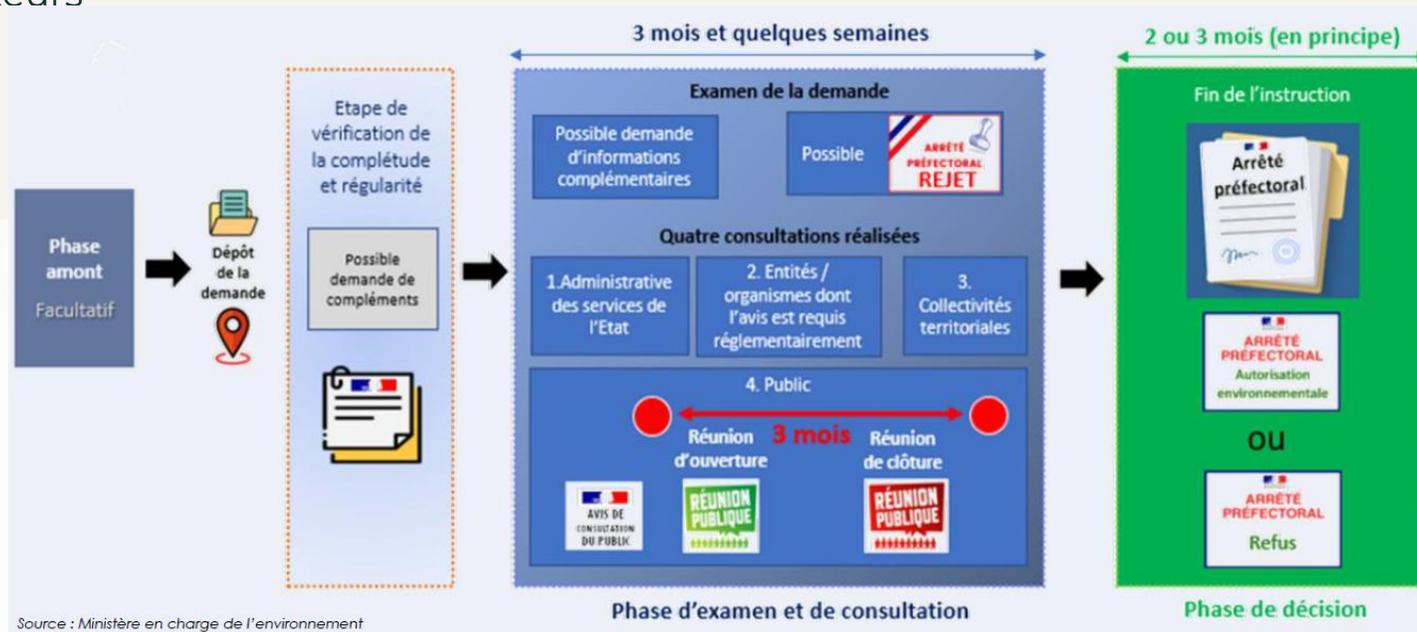
- Bruit : émergence diurne et nocturne en limite de site
- Poussières : opérateurs et retombées en limite de site
- Eaux procédés : suivi des consommations et niveaux de nappe
- Eaux souterraines : 2x/an, polluants, produits phytosanitaires
- Ecologie : suivi des mesures en place, populations, espèces invasives, etc.
- Mesures compensatoires : suivi de la fonctionnalité des compensations
- Pédologie : suivi de la restitution des zones humides
- Terres extérieures : 1x /400t

# Modalités de l'enquête publique

- Enquête publique du 04/08/2025 au 03/11/2025
- Réunion d'ouverture le 18/08/2025 en mairie de Niedernai de 18h00 à 20h00
- Permanence du commissaire enquêteur en mairie de Niedernai le 07/10/2025 de 17h00 à 19h00
- Réunion de clôture le 30/10/2025 en mairie de Valff de 18h00 à 20h00
- Dossier complet consultable en mairie, sur le site de la préfecture et sur le registre dématérialisé
- Le registre dématérialisé permet de verser une contribution et de prendre connaissance des échanges entre le pétitionnaire et les contributeurs

Lien du registre dématérialisé :

<https://www.preambules.fr/6435/>





# Merci

Pour votre attention

